



Arrêté de circulation pour empiétement sur la chaussée

Le Maire de la Commune de 33570 – Lussac,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 11 Avril 2024 du Château de LUSSAC,

CONSIDÉRANT les travaux de maçonnerie au Château de Lussac le Jeudi 11 Avril 2024 après-midi ;

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence des travaux sur une partie de la chaussée,

ARRETE

Article 1 – Dans le cadre travaux de maçonnerie au Château de Lussac le Jeudi 11 Avril 2024 après-midi, un empiétement sur chaussée sera effectué lieu-dit Vignon le Jeudi 11 Avril 2024 après-midi

Article 2 – Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction du stationnement à droit et à gauche.

Article 3 _ **La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.**

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressée pour application à :

- Monsieur le Responsable de la Commune, élu à la voirie ;
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de LIBOURNE
- Château de Lussac

Fait à LUSSAC, Le 1/04/2024

Le Maire,
Dorothée BRETON



Publié le :
Notifié le :

Ville de Lussac / Arrêtés du Maire